



## COMpte Rendu Réunion Du Conseil Municipal Du 28 Avril 2016

**Présents :** Régine BRICHET, Delphine RIPOCHE, Jacques LEBRUN, Marie GAUTREAU, Mado PARENTEAU, Laïd AOUDJ, Nathalie TURCAS, Anne ROMÉ, Henri SAULGRAIN, David LAGLEYZE, Frédéric LEBRUN, Robert MARION, Monique CHANET, Céline FOURREAU, Véronique PICHEREAU, Sébastien PERROTIN, Emmanuel NOZAY, Cédric TECHER,

**Excusés :** Claire GAUDRON (Pouvoir à Delphine RIPOCHE)

**Secrétaire de séance :** David LAGLEYZE

**Date de La Convocation :** 25/04/16

**Diffusion :** Conseil Municipal - Panneau d’Affichage – Site Internet

### ORDRE DU JOUR

**Gestion différenciée des Espaces Verts**

**Fonds de concours de la CCLS pour les vestiaires**

**Mise à disposition des locaux communaux Enfance/Jeunesse**

**SDCI : Périmètre EPCI à fiscalité propre**

**Convention Piste vélo**

**Questions diverses**

<i>Relevé synthétique des sujets à traiter</i>	<i>Décisions</i>
<b>Approbation du Compte rendu précédent</b>	<b>Le compte rendu précédent est adopté à l’unanimité</b>
<b>ORDRE DU JOUR</b>	
<p><b><u>1°) Gestion différenciée des Espaces verts (JL) :</u></b></p> <p>La CCLS a sollicité des aides de la Région et de l’Agence de l’eau pour le plan de gestion différenciée des espaces verts et le plan de communication. Des actions sont prévues sous réserve de l’obtention des subventions : L’action 1 se déroule sur une année et l’action 2 sur 3 ans.</p> <p>Le groupe de travail propose le principe de financement suivant entre la CCLS et les communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour l’action 1 : prise en charge de 20 % forfaitairement par la CCLS ; les 80 % restants à la charge des communes seront calculés au prorata du nombre d’habitants et de la surface d’espaces verts</li> <li>• Pour l’action 2 : part égale entre CCLS et communes (1/5 pour chaque collectivité)</li> </ul> <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour approuver le plan de financement proposé par la CCLS</i></p>	<p><u>Définition de la Gestion différenciée :</u></p> <p>- Adapter la gestion des terrains à chaque espace</p> <p>Le Conseil Municipal accepte, à l’unanimité, le principe de financement suivant entre la CCLS et les communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour l’action 1 (plan de gestion 20 418 €) : prise en charge de 20 % forfaitairement par la CCLS : les 80 % restants à la charge des communes seront calculés au prorata du nombre d’habitants et de la surface d’espaces verts</li> <li>• Pour l’action 2 (plan de communication 26 000 €) : part égale entre CCLS et communes (1/5 pour chaque collectivité),</li> </ul> <p>Des réunions d’informations seront programmées et des panneaux ou affiches seront installés à des endroits stratégiques</p>

<p><b><u>2°) Fonds de concours de la CCLS pour les vestiaires d'Etriché (LA) :</u></b></p> <p>La CCLS accepte de subventionner la commune pour le projet des vestiaires sous forme de fonds de concours à hauteur de 50 % du reste à charge de la commune : Sur une estimation de travaux de 200 000 € - 40 000 € de subventions sollicitées (DETR, etc.) = 160 000 € (soit 50 % du reste à la charge de la commune) pour les vestiaires du stade.</p> <p><i>Le Conseil Municipal doit approuver par délibération ce financement.</i></p>	<p>Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le plan de financement de la CCLS octroyant une subvention de 50 % du restant dû pour la construction des vestiaires du terrain de football</p>
<p><b><u>3°) Mise à disposition de la CCLS des locaux communaux Enfance/Jeunesse (MG) :</u></b></p> <p>Les communes de la CCLS mettent à disposition des locaux communaux pour les activités Enfance/Jeunesse avec des conditions différentes. Le bureau propose d'harmoniser les conditions de mise à disposition en se basant sur le tarif de la CAF de valorisation possible des locaux dans les contrats Enfance/Jeunesse.</p> <p><b><u>Pour ETRICHE :</u></b></p> <p>Il s'agit des Salle de l'Alerte / Bibliothèque / Restaurant scolaire / Ecole / salle de sport pour les activités accueil de loisirs, Ados, APS, etc... pour un total de 235 heures en 2015.</p> <p>Comme il a été décidé que les bâtiments étaient mis gratuitement à disposition et que seules les charges devaient être remboursées par la CCLS, il est proposé de retenir 60 % du barème CAF, soit 3.11 € l'heure. Pour l'année N, le barème sera celui de l'année N – 1 et le nombre d'heures d'utilisation par les services de la CCLS sera aussi celui de l'année N – 1.</p> <p>Le paiement par la CCLS se fera en une fois en septembre de chaque année. Pour Etriché et pour l'année 2016, sur les bases 2015, le montant s'élèvera donc à : 3.11 €/heure X 235 heures soit 731 €</p> <p><i>Une délibération doit approuver ces conditions financières et la convention à signer entre les communes et la CCLS</i></p>	<p>La convention d'occupation des locaux communaux pour les activités Enfance/Jeunesse de la CCLS ainsi que les conditions financières qui s'y rapportent, soit le remboursement de 3.11 € l'heure d'occupation à la commune d'Etriche, sont acceptées à l'unanimité par le Conseil Municipal</p>
<p><b><u>4°) SDCI : Périmètre EPCI à fiscalité propre (RB)</u></b></p> <p>Suite à la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) du 22/01, Mme le Préfet a pris un arrêté le 19/02 pour acter la carte des EPCI à fiscalité propre : 9 dans le département dont la fusion au 01/01/2017 des 3 Communautés de communes : CCL/CCLS/CCPA, en demandant aux différentes collectivités concernées de se prononcer, conformément à la loi NOTRe, dans le délai de 75 jours. A défaut de réponse dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.</p> <p>Il est proposé :</p> <p>❶ d'émettre un avis favorable pour la fusion, au 01/01/2017, des 3 Communautés de communes : Communauté de Communes du Loir/Communauté de Communes Loir et Sarthe/Communauté de Communes des Portes de l'Anjou</p>	<p>Le périmètre du futur EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre comprenant la CCLS (Communauté de Communes Loir et Sarthe), la CCL (Communauté de Communes du Loir), CCPA (Communauté de Communes du Pays d'Anjou) ainsi que le schéma pluriannuel des travaux est accepté à l'unanimité</p>

<p>② de confirmer sa demande pour que la compétence Assainissement collectif soit assurée sur l'ensemble de la future Communauté de Communes non pas au 01/01/2017 mais au 01/01/2018 pour donner le temps de réaliser, au préalable, le diagnostic des ouvrages et réseaux sur la CCL et CCPA et acter le schéma directeur pluriannuel travaux qui permet d'obtenir les subventions de l'Agence de l'Eau</p> <p><i>Une délibération doit valider ce périmètre</i></p>	<p>Le Conseil Municipal demande, à l'unanimité, que soit assurée la Compétence Assainissement sur l'ensemble de la future Communauté de Communes non pas au 01/01/2017 mais au 01/01/2018 pour donner le temps de réaliser, au préalable, le diagnostic des ouvrages et réseaux sur la CCL et CCPA et acter le schéma directeur pluriannuel travaux qui permet d'obtenir les subventions de l'Agence de l'Eau puis maintient sa position du 03 décembre 2015 relative à la compétence eau potable</p>
<p><b>5°) Convention Piste vélo (MG) :</b></p> <p>Dans le cadre du développement durable, une action sur la circulation à vélo peut être organisée avec les élèves des 2 écoles.</p> <p>La Coordination Sécurité Routière du Maine et Loire met à la disposition des communes, à titre gracieux, une piste vélo, pour un usage éducatif destiné à des enfants de 5 à 13 ans afin de les familiariser à la pratique du vélo et au respect de la signalisation routière. Une réservation a été faite pour la semaine du 7 au 11 novembre 2016 et les écoles ont été prévenues</p> <p>Cette mise à disposition se fait dans le cadre d'une convention avec les services de la Direction Départementale des Territoires et la commune</p> <p><i>Une délibération approuvera cet accord de mise à disposition et autorisera le maire à signer la convention</i></p>	<p>Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention de prêt de la piste vélo et précise que celle-ci sera mise à disposition du 04 au 10 novembre inclus. Ce créneau permettra de programmer des actions avec les parents et les enfants au cours du weekend</p>
<b>QUESTIONS DIVERSES</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nom de la ZA de la route de Seiches</li> <li>• Nom du Bâtiment multi générationnel</li> <li>• Participation citoyenne (RB)</li> </ul>	<p>La zone artisanale située route de Seiches s'appellera désormais Zone Artisanale du Noyer – Les entreprises concernée seront informées de cette modification mais pourront garder l'indication de la Route de Seiches en plus de cette dénomination</p> <p>Plusieurs noms ont été proposés pour dénommer le nouveau bâtiment communal de la Roulière et le nom de « <b>L'Harmonia</b> » a été choisi majoritairement</p> <p>Le 19 avril dernier, la Brigade de Gendarmerie de Tiercé est venue présenter au Conseil Municipal le dispositif de mise en place de « la participation citoyenne » dans les communes. Cette démarche permet d'avoir des citoyens référents sur la commune et qui sont en lien avec la gendarmerie et la mairie.</p> <p>Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 4 abstentions, accepte de continuer la démarche et prévoit une réunion d'information du public en octobre/Novembre</p>
<b>INFOS DIVERSES</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forum de l'emploi en septembre (MG) et Semaine du Développement Durable (DR)</li> </ul>	<p>Rappel du programme publié dans le flash pour la semaine du 21 au 29 Mai dont l'ouverture aura pour thème l'agriculture. Le Forum des emplois aura lieu ultérieurement.</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Bâtiment multi générationnel</u> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Réception du bâtiment</li>   <li>2) Utilisation des Salles</li>   <li>3) Installation des professionnels</li> </ol> </li>   <li>• Multiservices</li>   <li>• Tap (temps d'activités périscolaires)</li>   <li>• Commune nouvelle</li> </ul>	<p>Au vu des réserves émises lors de la réception de chantier du bâtiment multi générationnel, un rendez-vous sur place est à organiser avec Podeliha et les élus avant le paiement du solde</p> <p>Les commissions réfléchissent à l'utilisation de la future salle de convivialité et de la bibliothèque – A affiner avec le club des seniors, les écoles et les usagers des lieux</p> <p>Des professionnels de santé seront prêts à s'installer avant l'été et une visite des locaux sera organisée le samedi 18 juin à 9 h 30.</p> <p>Débat positif autour de la remarque d'un conseiller municipal qui signale que dans le cadre de l'appel à projet, l'idée d'un bar avec le multiservices et boulangerie serait un plus pour la commune et la convivialité</p> <p>La commission composée de parents, enseignants, élus et animateurs propose de nouveaux horaires pour les TAP : 3 fois 1 heure et il n'y aura plus de ¼ heure le midi, toutefois le coût pour la commune en sera augmenté d'environ 2 000 euros</p> <p>Il est rappelé que le délai de création des communes nouvelles sans perte de dotation est proche. Le Conseil Municipal est informé des réunions publiques organisées dans les communes voisines</p>
--	--